

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Dossier d'engagement de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France à la Stratégie nationale pour la biodiversité (2013-2014)

**La transversalité, un moyen de mobiliser des acteurs
variés autour de la biodiversité**

Mai 2013



Personne signataire du dossier d'engagement :

Jean-Louis JOSEPH, Président de la FPNRF

Personnes ressources :

Thierry MOUGEY, chargé de mission biodiversité et gestion des espaces à la FPNRF

Claire VAN CUYCK, chargée d'études biodiversité à la FPNRF

Élu de PNR référent :

Philippe GIRARDIN, président de la commission Biodiversité et gestion de l'espace, président du PNR des Ballons des Vosges

Directeurs de PNR référents :

Didier OLIVRY, directeur du PNR de Camargue

Michel DELMAS, directeur du PNR du Massif des Bauges

www.parcs-naturels-regionaux.fr



Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9 rue Christiani 75018 Paris
Tel : 01 44 90 86 20 / Fax : 01 45 22 70 78
E-mail : info@parcs-naturels-regionaux.fr

SOMMAIRE

I – LA FPNRF ET LA BIODIVERSITÉ	1
A. TAILLE ET STATUT	1
B. FONCTIONNEMENT	1
C. RESSOURCES FINANCIÈRES	2
D. DOMAINES D’ACTIVITÉS ET LIENS AVEC LA BIODIVERSITÉ	2
E. LE PÔLE « PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE »	3
II - ÉTAT DES LIEUX	5
A. LIENS D’IMPACTS ET DE DÉPENDANCE DES ACTIVITÉS DE LA FPNRF VIS-À-VIS DE LA BIODIVERSITÉ	5
B. QUELQUES ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES POUR LA BIODIVERSITÉ	5
C. MÉTHODE MISE EN ŒUVRE POUR IDENTIFIER LES ACTIONS À ENGAGER POUR LA SNB	7
III – LES GRANDES LIGNES DU PROJET D’ENGAGEMENT VOLONTAIRE	8
A. LE GRAND OBJECTIF DU PROGRAMME	8
B. LIENS ENTRE LE PROGRAMME D’ACTION ET LES 20 OBJECTIFS DE LA SNB	9
C. UN PROJET REPOSANT SUR UNE DÉMARCHE INTÉGRÉE ET TRANSVERSALE	9
IV – LES ACTIONS ENGAGÉES	10
FICHE ACTION N°1 : RECENSEMENT DES ACTIONS DES PNR D’INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES POLITIQUES TERRITORIALES	11
FICHE ACTION N°2 : EXTENSION DU CONCOURS PRAIRIES FLEURIES À DES TERRITOIRES HORS PARCS	13
FICHE ACTION N°3 : ORGANISATION D’UNE JOURNÉE D’ÉCHANGE INTER-PNR TRANSVERSALE « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET BIODIVERSITÉ »	17
FICHE ACTION N°4 : RECENSEMENT ET ANALYSE DES PREMIÈRES EXPÉRIMENTATIONS MAET CORRIDORS ÉCOLOGIQUES	19
FICHE ACTION N°5 : DÉVELOPPEMENT DU FONDS DE DOTATION PARCS NATURELS RÉGIONAUX POUR SOUTENIR LES PROJETS DES PNR	21
FICHE ACTION N°6 : IMPLICATION DANS L’ORGANISATION DU COLLOQUE NATIONAL « ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER »	23

I – LA FPNRF ET LA BIODIVERSITÉ

Pour que les évaluateurs puissent apprécier notre projet, il est nécessaire qu'ils aient connaissance en premier lieu du fonctionnement et des domaines d'activité de la FPNRF. Cette partie présente donc la FPNRF dans les grandes lignes et montre ce qui la relie à la biodiversité.

A. Taille et statut

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) est une association loi 1901, créée en 1971, 4 ans après le décret de création des Parcs naturels régionaux.

Elle est le porte-parole et l'animatrice du réseau des **48 Parcs naturels régionaux** (46 métropolitains et 2 ultramarins) et un outil de réflexion et d'actions communes.

Les PNR, représentant actuellement 15% du territoire français, sont classés par décret du 1^{er} Ministre :

- du fait de la **qualité des patrimoines naturels, paysagers** et culturels
- de l'existence d'un **projet de développement durable**, transcrit dans une charte de 12 ans et mobilisant de manière volontaire les élus, acteurs et la population du territoire.



➤ Pour en savoir plus...

L'historique des Parc : « [Histoire-40ans.pdf](#) »

Liste des 48 PNR : « [48-PNR.pdf](#) »

B. Fonctionnement

La FPNRF représente les intérêts collectifs des Parcs auprès des instances nationales et internationales, elle participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique en faveur des espaces ruraux français. Elle est chargée de diffuser et faire connaître l'éthique des Parcs naturels régionaux et leurs actions, en France et à l'international. Elle a pour mission de dégager et de mutualiser les bonnes pratiques du réseau.

Elle est composée de trois collèges :

- Le premier collège regroupe les 48 Parcs naturels régionaux créés à ce jour (avec trois représentants par Parcs).
- Le second collège regroupe 19 Régions (représentées par 48 conseillers régionaux).
- Le troisième collège regroupe une vingtaine d'organismes nationaux de développement, de propriétaires et gestionnaires de l'espace, de protection du patrimoine naturel et culturel, de tourisme, d'accueil et de plein air.

Son fonctionnement institutionnel repose sur :

- **Une assemblée générale** : c'est l'organe "souverain" où siègent tous les membres de la Fédération, répartis en trois collèges décrits ci-dessus.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an. Elle délibère sur la politique des Parcs et l'action de la Fédération, vote le budget, entend le rapport annuel du Conseil d'administration et approuve les comptes.

- **Un conseil d'administration** : représentatif de l'Assemblée Générale par sa composition, il en prépare les choix, propose l'entrée des nouveaux membres, élabore le budget, etc. Il est chargé de l'administration de la Fédération mais est aussi un indicateur essentiel du dynamisme et de l'évolution du réseau des Parcs. C'est notamment le lieu de discussion et d'appropriation des dossiers présentés par les commissions et par le Bureau. Il est composé de deux représentants par Parc dont la voix consultative des directeurs, de quatre représentants des Conseils Régionaux et de quatre représentants des organismes nationaux partenaires. Le Conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an.

- **Un bureau** : c'est "l'exécutif" de la Fédération, mission pour laquelle il a délégation du Conseil d'administration. Il se réunit mensuellement pour délibérer des actions en projet et prendre position sur des dispositions en cours, notamment pour les avis sur les classements et renouvellements de chartes.

- **Un Conseil d'orientation, recherche et prospective (CORP)** apporte son appui pour renforcer la capacité d'innovation des Parcs, en stimulant la recherche et en éclairant leur avenir par des réflexions prospectives.

- **8 commissions thématiques** : elles sont créées par le conseil d'administration et présidées par un Président de Parc. Elles se réunissent à la demande de leurs Présidents respectifs. Les commissions et les groupes de travail ont un rôle de propositions et éclairent les délibérations du bureau, du conseil d'administration et de l'assemblée générale. *(Pour l'intitulé des 8 commissions, voir paragraphe I-D.)*

Le Président de la Fédération est élu par le Conseil d'administration pour trois ans, il est président d'un organisme chargé de la gestion d'un Parc naturel régional. Il assure les fonctions de Président du Conseil d'administration, de l'Assemblée générale et du Bureau de la Fédération. Depuis octobre 2002, c'est Jean-Louis JOSEPH, Président du Parc du Luberon, qui assume cette fonction.

La Fédération a, pour conduire ses missions, **une équipe pluridisciplinaire de vingt-deux personnes environ**. Elle est organisée en un pôle administratif et 5 pôles de compétences :

- Institutionnel et ressources,
- Projets et territoires,
- Europe - International,
- **Patrimoine et développement durable,**
- Communication et multimédia

Son directeur est Pierre WEICK.

C. Ressources financières

Les ressources de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France proviennent essentiellement :

- de cotisations de ses membres (Parcs naturels régionaux, Régions et organismes nationaux partenaires) ;
- de subventions, notamment dans le cadre de conventions pluri-annuelles d'objectifs, émanant de ministères (principalement Développement durable, mais aussi Agriculture, Jeunesse et Sports, Tourisme, Culture, DATAR...);
- de partenariats avec des organismes publics (Caisse des Dépôts et Consignations, ADEME...) ou privés ;
- de la réponse à l'appel d'offres de certains programmes européens.

➤ **Pour en savoir plus...**

« [Bilan financier 2012.pdf](#) »

D. Domaines d'activités et liens avec la biodiversité

La Fédération est l'interlocuteur des administrations nationales, des assemblées régionales et des assemblées parlementaires et de l'Union européenne pour l'élaboration des textes et politiques concernant les Parcs naturels régionaux dans les domaines de :

- **La protection et la gestion de l'environnement,**
- La conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel,

- **Le développement local,**
- **L'aménagement du territoire,**
- **L'éducation à l'environnement,**
- L'information et l'accueil du public.

La FPNRF propose des textes d'orientation sur les principaux points de l'éthique commune des Parcs naturels régionaux et intervient au niveau du conseil technique et du suivi dans l'élaboration des Chartes des Parcs.

Elle est sollicitée pour avis par le ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) dans le cadre de la procédure de classement, renouvellement de classement ou de déclassement éventuel d'un Parc. Elle est également chargée par le MEDDE d'animer et de coordonner les modes d'administration de la marque " Parc naturel régional ", en référence au règlement déposé à l'INPI et de suivre la charte graphique des Parcs.

Elle organise également les réflexions inter-Parcs favorisant les échanges d'expérience, en élaborant des outils méthodologiques et en animant des programmes expérimentaux pour les aider à mener à bien leurs missions.

Pour cela, elle s'organise en groupes de travail placés sous la responsabilité de 8 commissions thématiques :

- **Biodiversité et gestion de l'espace,**
- **Développement économique et social,**
- Vie des territoires,
- Ressources humaines et fonctionnement des syndicats mixtes,
- Communication,
- International
- **Aménagement du territoire**
- Marque

A l'International, elle développe la reconnaissance des Parcs naturels régionaux comme **outils du développement durable**, appuie la mise en œuvre à l'international de la démarche des Parcs naturels régionaux et des principes qui en sont les fondements (**protection de la nature**, développement économique et démocratie participative) et affirme la dimension internationale du réseau des Parcs naturels régionaux français (échange, citoyenneté, etc.).

➤ ***Pour en savoir plus sur la FPNRF et les PNR***

L'argumentaire - 50 questions réponses sur les PNR et la FPNRF : « [Argumentaire.pdf](#) »

Bilan annuel d'activité : « [rapport-activites_2012.pdf](#) »

E. Le Pôle « Patrimoine et développement durable »

Au sein de l'équipe technique, le pôle de compétences « patrimoine et développement durable » coordonne les actions et modes d'intervention des Parcs traduisant le concept de Développement Durable. Ses travaux portent sur la préservation des milieux naturels, la gestion de l'espace, le tourisme, la culture et l'appui aux entreprises.

Les axes de travail de ce pôle portent sur le champ des **4 piliers du Développement Durable** à savoir le développement économique des territoires ruraux, la protection et la gestion des différents espaces naturels et la prise en compte des dimensions sociale et éthique.

Une des spécificités du pôle est de travailler de manière transdisciplinaire et de chercher sans cesse un équilibre entre les aspects Développement et Protection de l'environnement.

6 chargés de missions aux domaines de compétence variés et complémentaires animent ce Pôle :

- Développement économique : Stéphane ADAM
- Trame Verte et Bleue : Claire HAMON
- Énergie : Philippe MOUTET
- Aménagement du territoire et urbanisme : Nicolas SANAA

- Agriculture : France DRUGMANT
- Biodiversité et gestion de l'espace : Thierry MOUGEY

Ils assurent les missions suivantes :

- Mise en œuvre des conventions pluriannuelles et annuelles que la Fédération a en charge et mise en place de nouveaux partenariats
- Accompagnement des Parcs dans les domaines du Développement durable
- Valorisation de l'expérience et transfert des actions des Parcs à travers des rencontres, séminaires ... ainsi que l'alimentation du centre de ressources de la FPNRF (<http://centre-de-ressources.parcs-naturels-regionaux.fr>)
- Lancement de nouvelles actions et de réflexions sur des thèmes innovants et émergents
- Coordination de la stratégie développement durable au sein de la Fédération
- Animation des réseaux thématiques des Parcs

La stratégie et le programme d'actions est élaboré et suivi par les 3 Commissions de la Fédération :

- Développement Économique et Social
- Marque
- Biodiversité et Gestion de l'Espace

II - ÉTAT DES LIEUX

Cette partie « est la preuve que notre organisme est entré dans une phase de réflexion qui l'a conduit à imaginer comment elle pouvait au mieux contribuer à la préservation de la biodiversité et aux objectifs de la SNB ».

Le projet d'engagement de la FPNRF s'inscrit bien dans une démarche globale de préservation de la biodiversité, au cœur des missions de la Fédération, mais va au delà des actions « de fond » réalisées sans échéance précise.

Cet état des lieux a pour objectif de montrer en quoi la Fédération est déjà engagée pour la biodiversité, et de quelle manière elle est parvenue à identifier les besoins, qui lui ont ensuite permis de définir son programme d'actions.

A. Liens d'impacts et de dépendance des activités de la FPNRF vis-à-vis de la biodiversité

La préservation de la biodiversité est au cœur des missions de la Fédération des PNR.

De part la localisation de ses bureaux et ses activités, l'impact direct de la FPNRF sur l'environnement est faible.

Cependant, de part ses missions et son rôle de « tête de réseau » permettant de contribuer au développement durable et soutenir la politique nationale des Parcs naturels régionaux, la Fédération des Parcs présente un impact positif indirect sur la préservation de la biodiversité.

En effet, elle représente, défend les intérêts des Parcs, assure une mission de communication et constitue un lieu d'échange, de formation et d'impulsion sur des thèmes à enjeux.

Ancrés au niveau local, les Parcs naturels régionaux constituent depuis plus de 40 ans des expériences uniques d'implication des collectivités territoriales en faveur de la biodiversité. Les préoccupations locales de « conservation de la biodiversité biologique et de son potentiel évolutif » sont au cœur des actions des Parcs et de leur Fédération.

Un plan d'action « biodiversité » des PNR mis en place par la FPNRF a ainsi vu le jour en 2006, afin d'apporter une réponse concrète aux enjeux définis par la Convention sur la diversité biologique (CDB) et par la Stratégie nationale de la biodiversité (SNB) de 2004.

Ce plan d'action s'appuie sur les 4 fondements-clés des actions des Parcs naturels régionaux et est décliné en 10 engagements du local au national.

► **Pour en savoir plus...**

Plaquette « Agir pour la biodiversité » : [« Agir pour la biodiversite.pdf »](#)

B. Quelques actions déjà engagées pour la biodiversité

Voici quelques unes des actions « de fond », mises en place par la FPNRF, en dehors de ses missions de représentation des intérêts des parcs auprès des instances nationales et internationales et de participation à la définition et à la mise en œuvre des politiques concernant les espaces ruraux français :

1) Intégration des l'enjeu « biodiversité » lors de l'élaboration et de la révision des Chartes

La charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour son territoire.

La Fédération des Parcs intervient en premier lieu au niveau d'un accompagnement dans l'élaboration ou la révision des Chartes des Parcs et, à ce titre, peut apporter son conseil aux Régions. Elle est aussi appelée à donner son avis au ministre en charge de l'Environnement pour le classement et le renouvellement de classement d'un Parc. A cet effet, pour chaque examen de Charte, elle nomme en son sein un élu rapporteur, chargé de s'assurer de la pertinence du périmètre concerné et de vérifier la cohérence entre le contenu de la Charte et l'éthique des Parcs, afin de préparer l'avis qui est émis par le Bureau de la Fédération au Ministre en charge de l'Environnement.

Les actions des PNR indiquées dans la Charte qui concernent la biodiversité font l'objet d'une attention soutenue de la part de la FPNRF. La Fédération peut par ailleurs apporter appuis et conseils aux PNR (par exemple pour l'intégration de la Trame Verte et Bleue dans la Charte).

► **Pour en savoir plus...**

www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/approfondir/gestion-territoire.asp?op=gestion-territoire-charte

2) Centre de ressources TVB

La Trame verte et bleue (TVB) est une politique nouvelle issue du Grenelle de l'environnement visant à intégrer la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, en s'attachant à la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

Le centre de ressources dédié à la TVB a été créé en 2011 de façon à faciliter le travail de l'ensemble des acteurs concernés. La FPNRF a joué un rôle moteur dans la création du centre de ressources.

La FPNRF porte le pôle « échanges » de ce centre de ressources. Les deux principales missions sont la coordination des actions liées à l'échange (organisation de journées thématiques) et la diffusion de la lettre d'information "Qu'est-ce qui se trame ?".

Ce pôle permet de faciliter les échanges et le partage des retours d'expériences sur la TVB au sein d'un réseau de professionnels.

➤ **Pour en savoir plus...**

www.trameverteetbleue.fr/qui-sommes-nous/centre-ressources-trame-verte-bleue

3) Pôle-relais zones humides

La FPNRF a assuré le portage du Pôle-relais « Zones humides intérieures » puis « Mares, zones humides intérieures et vallées alluviales » de 2001 à début 2013.

Dans le cadre des objectifs nationaux poursuivis sur la préservation et la conservation des zones humides, et le lancement annoncé du nouveau Plan National d'Action sur les Zones Humides, l'Office Nationale de l'Eau et des Milieux aquatiques (Onema) a confié à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) la mise en place, l'animation et la coordination d'un pôle de compétences sur la connaissance, la gestion durable et l'évaluation des zones humides continentales : le Pôle-relais « Mares, Zones Humides intérieures et Vallées alluviales ».

La FPNRF a ainsi participé à l'impulsion de ce Pôle-relais et à son portage pendant plus de 10 ans, afin de faire bénéficier un large nombre d'acteurs de l'expérience et du savoir-faire des PNR en matière de gestion et valorisation des zones humides, ainsi que de l'expérience de la FPNRF en matière d'animation de réseau.

Le portage du Pôle-relais a été transféré à l'Association Française des Établissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB) le 1er février 2013.

➤ **Pour en savoir plus...**

www.pole-zhi.org

4) Nuit de la Chouette

Tous les deux ans, et depuis maintenant plus de dix ans, la LPO et la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France organisent conjointement la Nuit de la Chouette, un événement exceptionnel, pour faire connaître les chouettes et hiboux à un large public et le sensibiliser aux richesses de la nature la nuit.

Des sorties nocturnes, mais aussi des conférences, des expositions, des ateliers de construction de nichoirs... gratuites et ouvertes à tous, sont proposés partout en France par les structures organisatrices locales.

Cette action permet de sensibiliser un large public à la préservation des animaux nocturnes (originellement les rapaces, mais la communication s'axe désormais aussi sur les amphibiens et mammifères).

➤ **Pour en savoir plus...**

www.nuitdelachouette.lpo.fr

5) La Marque Parc

La marque "Parc naturel régional" est une marque collective, protégée, qui peut être attribuée à des produits et des services.

Les produits bénéficiaires de la marque « Parc naturel régional », en plus de répondre aux normes nationales, doivent justifier de critères répondant aux 3 valeurs suivantes portées par la marque :

- un territoire : contribuer au développement du territoire « Parc » et participer à la construction de son identité
- un environnement préservé et valorisé : contribuer aux enjeux de gestion de l'espace, de préservation de l'environnement et d'intégration paysagère
- une dimension humaine : participer à un développement maîtrisé par l'homme et contribuant à des enjeux sociaux

Pour veiller à la cohérence dans l'utilisation de la marque, les propositions de marquage sont soumises par les Parcs à l'avis de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France dans le cadre d'une commission

nationale spécifique associant le Ministère en charge de l'Environnement. La prise en compte de la biodiversité fait l'objet d'une attention particulière de la commission. Cette dernière pilote également la stratégie nationale de la marque (définition des cadres communs, démarche de contrôle, communication, etc.).

La FPNRF a en outre co-porté avec le Comité français de l'UICN de 2008 à 2010 un travail sur la « prise en compte de la biodiversité dans les signes de reconnaissance agricoles ».

► **Pour en savoir plus...**

Fiche de présentation de la Marque Parc : « [Presentation marque.pdf](#) »

Rapport UICN en partenariat avec la FPNRF : « [Rapport Biodiversite signes reconnaissance agricoles.pdf](#) »

C. Méthode mise en œuvre pour identifier les actions à engager pour la SNB

La FPNRF a adhéré à la Stratégie nationale de la biodiversité (SNB) le 25 mai 2011.

Suite à cette signature, un atelier de travail animé par Didier OLIVRY, directeur référent de la commission Biodiversité et gestion de l'espace (BGE), en septembre 2011 lors du séminaire inter-PNR de cette commission, a permis de dresser une première liste de propositions.

Il était cependant envisagé à l'époque que la Fédération s'engage pour la SNB sur la base d'une proposition commune du réseau des Parcs, émanant d'un programme commun partagé.

Or, étant donné qu'« un engagement d'une structure tête de réseau n'engage pas ses membres », la FPNRF a choisi de réduire son programme d'actions à engager à la SNB aux activités pour lesquelles elle a une prise directe.

Au delà de cet atelier, les besoins et attentes des Parcs vis-à-vis de la FPNRF en matière de préservation de la biodiversité ont l'occasion d'être remontés en continu : réunions des directeurs, réunions de la commission BGE, séminaires, échanges en continu avec les chargés de mission biodiversité des PNR... La FPNRF prend acte de ces remontées et les croise avec les sujets d'actualité et des thèmes prospectifs pour définir son programme d'actions. Les actions engagées à la SNB ont donc bien fait l'objet d'une réflexion qui a conduit la FPNRF à concevoir de quelle manière elle pouvait répondre au mieux aux attentes des Parcs et des principaux partenaires nationaux, notamment le MEDDE, sur les questions de préservation de la biodiversité. Le dialogue est constant entre la FPNRF et le réseau des PNR, permettant de porter un regard réflexif sur leurs activités.

La liste élaborée lors de l'atelier de septembre 2011 a donc été mise à jour pour tenir compte de l'actualité, ainsi que de deux projets importants pour la fédération et le réseau des Parcs :

- « Orientations pour l'Avenir des Parcs », document finalisé en avril 2012, qui propose la reconnaissance des syndicats mixtes des Parcs comme partenaires privilégiés de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale concernés dans le domaine de la biodiversité et des paysages
- « Orientations stratégiques de la FPNRF à l'horizon 2020 », finalisé en mars 2013

Le projet d'engagement a été présenté au Bureau de la FPNRF le 15 mai 2013, pour échange et validation par les membres des actions proposées à engager au titre de la SNB.

A cette occasion, le bureau a donné pouvoir au Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Monsieur Jean-Louis JOSEPH, de signer et déposer le dossier d'engagement à la SNB.

La rédaction du document a été réalisée en lien étroit avec le Président de la commission Biodiversité et gestion de l'espace, Monsieur Philippe GIRARDIN, Président du PNR des Ballons des Vosges, ainsi qu'avec les deux directeurs référents :

- Monsieur Didier OLIVRY, PNR de Camargue
- Monsieur Michel DELMAS, PNR du Massif des Bauges

► **Pour en savoir plus...**

Orientations pour l'avenir des Parcs naturels régionaux : « [Orientations Avenir.pdf](#) »

Orientations stratégiques à l'horizon 2020 : « [ProjetStratégiqueFPNRF2020.pdf](#) »

III – LES GRANDES LIGNES DU PROJET D’ENGAGEMENT VOLONTAIRE

Cette partie permet de montrer que le projet proposé aujourd’hui par la FPNRF présente un caractère additionnel par rapport aux actions menées jusqu’alors. La présentation de ce programme d’action permet également de mieux appréhender la cohérence entre les différentes actions engagées.

A. Le grand objectif du programme

Les actions que mène la FPNRF en lien avec la préservation de la biodiversité sont nombreuses, il n’est donc pas possible de toutes les engager au titre de la SNB.

Il a donc été décidé, afin d’apporter plus de cohérence au projet d’engagement, d’inclure dans le dossier uniquement des **actions innovantes, qui permettent de mettre en avant le rôle d’impulsion de la FPNRF vis-à-vis du réseau des PNR sur des champs liés à l’expérimentation du réseau des Parcs et leur approche territoriale et transversale de la prise en compte de la biodiversité.**

En effet, les Parcs naturels régionaux ont été conçus dès leur création, comme des territoires d’expérimentation des politiques publiques et ont été les premières structures intercommunales à agir en transversalité pour de véritables projets de territoires.

« L’expérimentation » fait d’ailleurs partie des 5 missions des PNR, ce qui leur donne vocation à contribuer à des programmes de recherche et à initier des procédures nouvelles, innovantes et des méthodes d’actions qui peuvent être reprises sur tout autre territoire, au niveau national mais aussi international.

Le mode d’intervention des PNR repose sur une conception interdisciplinaire du développement local, ce qui permet d’intégrer des enjeux et un panel d’acteurs beaucoup plus larges que la seule sphère naturaliste (intégration de la biodiversité dans les politiques des territoires : agriculture, aménagement du territoire, urbanisme, développement local, gestion forestière, énergie, tourisme...). Ainsi, la transversalité permet de faire connaître et s’approprier la valeur de la biodiversité par tous et à tous les niveaux.

L’approche transversale dans la conduite des missions de préservation et de développement, le mode de gouvernance basé sur la concertation et la médiation locale ainsi que la vocation à être des territoires d’expérimentation sont trois aspects qui caractérisent les Parcs naturels régionaux.

Afin d’apporter de la cohérence au projet d’engagement, il a semblé important que les actions engagées dans ce dossier soient représentatives de ce qui fait la distinction des PNR.

La FPNRF a donc choisi d’engager 6 actions au titre de la SNB, qui seront présentées plus en détail dans la partie suivante :

- Le recensement des actions des PNR d’intégration de la biodiversité dans les politiques territoriales
- Le Concours agricole national des prairies fleuries et son extension à des territoires hors Parcs
- L’organisation d’une journée d’échange inter-PNR sur le thème « développement économique et biodiversité »
- Le recensement et analyse des premières expérimentations MAEt corridors écologiques
- Le développement du Fonds de dotation Parcs naturels régionaux pour soutenir les projets des PNR
- L’implication dans l’organisation du colloque national « Éviter, réduire, compenser »

La durée de reconnaissance devant être adaptée à celle du projet ; c’est-à-dire à sa durée de préparation et de mise en œuvre, il est proposé de s’engager sur une **durée de reconnaissance de 2 ans** compte tenu des échéances des actions listées.

En dehors de ces 6 actions, la FPNRF s'engage à :

- promouvoir la SNB auprès du réseau des PNR, c'est-à-dire communiquer auprès des Parcs sur la SNB et les encourager à signer leur adhésion volontaire,
- accompagner les Parcs qui le souhaitent dans leurs projets d'engagement, d'une part sur les aspects « de fond » concernant la méthodologie et la stratégie à mettre en œuvre afin de bien définir leur programme d'actions à engager, et d'autre part sur des aspects plus « de forme » sur la rédaction du dossier, le dépôt en ligne sur la plateforme internet dédiée ou toutes autres questions techniques.

B. Liens entre le programme d'action et les 20 objectifs de la SNB

Les différentes actions engagées répondent à de nombreux objectifs de la SNB mais les objectifs suivants sont significatifs car les plus souvent retrouvés dans les fiches action :

Objectif 3 : Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs

Objectif 18 : Développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances

C. Un projet reposant sur une démarche intégrée et transversale

Comme mentionné précédemment, les actions engagées s'inscrivent dans un projet plus large de la FPNRF, élaboré dans le cadre des missions du Pôle Patrimoine et Développement durable.

La mise en œuvre du programme d'actions est marquée par la transversalité, que ce soit en interne de part la mobilisation des compétences de différents chargés de mission, au sein de l'équipe de la Fédération et du réseau des PNR, mais également en externe de part la mobilisation de partenaires variés, dans la mesure où les actions touchent des thématiques plus larges que la biodiversité *stricto sensu*.

IV – LES ACTIONS ENGAGÉES

Cette partie permet de présenter comment la FPNRF a prévu de mettre en œuvre son programme d'actions. La description plus détaillée de l'action et de ses objectifs, la présentation des moyens prévus ainsi que des dispositions prises par la FPNRF pour suivre et évaluer la mise en œuvre des actions, permettra aux évaluateurs de mieux apprécier la faisabilité du projet ainsi que la volonté de produire des résultats mesurables.

La FPNRF a donc choisi d'engager 6 actions au titre de la SNB, détaillées dans les fiches suivantes :

- **Fiche n°1** : Le recensement des actions des PNR d'intégration de la biodiversité dans les politiques territoriales
- **Fiche n°2** : Le Concours prairies fleuries et son extension à des territoires hors Parcs
- **Fiche n°3** : L'organisation d'une journée d'échange inter-PNR sur le thème « développement économique et biodiversité »
- **Fiche n°4** : Le recensement et analyse des premières expérimentations MAEt corridors écologiques
- **Fiche n°5** : Développement du Fonds de dotation Parcs naturels régionaux pour soutenir les projets des PNR
- **Fiche n°6** : Implication dans l'organisation du colloque national « Éviter, réduire, compenser »

Fiche action n°1 : Recensement des actions des PNR d'intégration de la biodiversité dans les politiques territoriales

Correspondance avec les objectifs de la SNB :

Objectif 18 : Développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances

Objectifs :

Les parcs présentant une démarche de développement durable, devant concilier préservation de l'environnement, développement économique et social et valorisation du patrimoine culturel, les actions menées sur ces territoires pour la biodiversité sont de fait diverses et variées. Parmi les nombreux acteurs qui agissent au quotidien sur la biodiversité, les PNR présentent la spécificité d'intégrer la biodiversité dans l'ensemble des politiques territoriales. Ainsi, leurs actions ne touchent pas seulement la sphère naturaliste mais sont également à l'interface avec l'urbanisme, le développement économique, l'agriculture, le tourisme, l'énergie...

A l'heure actuelle, la Fédération possède une vision très partielle des actions menées sur les parcs sur les thématiques à l'interface entre biodiversité et politiques territoriales.

En tant qu'animatrice du réseau des 48 Parcs naturels régionaux et outil de réflexion et d'actions communes, il est nécessaire que la Fédération puisse rassembler les actions menées sur les différents territoires afin de pouvoir partager et valoriser les retours d'expériences.

Cette action permettra d'identifier les personnes ressources sur différentes thématiques et de mettre en relation les Parcs travaillant sur des problématiques similaires.

Description de l'action :

Cette action fera l'objet d'une enquête auprès de l'ensemble des Parcs naturels régionaux.

L'objectif est d'aboutir dans un premier temps au recensement des actions dans un tableau de bord afin d'avoir une vision générale des projets et des thématiques en lien avec la biodiversité sur lesquels travaillent les parcs.

Par la suite, des fiches expériences plus détaillées sur certaines actions pourront être réalisées (en 2014).

Afin de mener à bien cette action, il sera nécessaire de mettre au point une méthodologie d'enquête. Étant donné le nombre de parcs, il s'agira probablement d'un formulaire en ligne à remplir, envoyé à tous les PNR.

Afin de mieux communiquer sur le lancement de l'enquête et le besoin de retours, il sera envisageable de mobiliser le groupe des Directeurs ainsi que la commission Biodiversité et gestion de l'espace, en plus du réseau des chargés de mission des Parcs.

Les informations pourront également être récupérées à diverses occasions, notamment lors de journées d'échange, recherche auprès du centre de ressource de la Fédération, communications orales...

Cette enquête se focalisera sur les actions transversales : intégration de la biodiversité dans les projets en agriculture, en urbanisme, en aménagement du territoire, en gestion forestière, dans les politiques sur l'énergie et l'eau...

La synthèse de l'enquête se fera sous forme d'un tableau de bord, permettant de recenser les actions par parcs et par thématiques (qui restent encore à définir).

Cible :

Les 48 Parcs naturels régionaux de France

Gouvernance :

Le tableau de bord une fois réalisé sera présenté en Commission Biodiversité et gestion de l'espace qui identifiera les expériences qui devront faire l'objet de fiches spécifiques.

Certaines fiches pourront être proposées à la commission qui devra valider les choix et être force de proposition.

Partenaires :

Les Parcs naturels régionaux

Pilotage :

L'action sera réalisée par la Fédération des Parcs, avec la collaboration des directeurs et chargés de mission des parcs naturels régionaux, sollicités pour les enquêtes.

Durée de l'action :

La méthodologie d'enquête, sa mise en œuvre et la synthèse des résultats sous forme de tableau de bord sera réalisée courant 2013, voire début 2014. Le tableau sera enrichi lorsque de nouvelles actions seront remontées à la FPNRF.

Calendrier prévisionnel :

Juillet 2013 : définition de la méthodologie

Enquête en septembre/octobre 2013

Octobre/novembre 2013: production du tableau de bord

Décembre 2013 à la fin de la durée d'engagement : enrichissement du tableau

2014 : réalisation de fiches expériences

Indicateurs de résultat :

Nombre de parcs référencés dans le tableau de bord

Tableau de bord

Nombre de fiches expériences

Moyens mobilisés :*** Ressources humaines :**

- Thierry MOUGEY, chargé de mission biodiversité à la FPNRF

- Claire VAN CUYCK, chargée d'études biodiversité à la FPNRF

***Ressources financières:**

Aucun financement spécifique est prévu pour ce travail (temps de travail des chargés d'études/mission).

Suivi et évaluation de l'action :

Le tableau de bord qui sera mis en place sera voué à évoluer et à être enrichi au fur et à mesure que les Parcs développeront de nouvelles actions.

Les résultats de ce travail permettront d'identifier des thématiques communes entre les Parcs, ainsi que des sujets d'actualité nécessitant une mise en réseau afin de partager les connaissances et les retours d'expérience des Parcs naturels régionaux.

Des réunions téléphoniques ou physiques lors de journées d'échange pourront ainsi être organisées selon les besoins exprimés par les Parcs.

La valorisation des actions sera effectuée lors d'événements (rencontres, colloques, séminaires nationaux...) ou via des articles de revues spécialisées.

La FPNRF assurera une veille sur les événements nationaux qui permettraient de valoriser les actions par des interventions de PNR.

➤ *Pour en savoir plus...*

Fiche action n°2 : Extension du concours Prairies fleuries à des territoires hors Parcs

Correspondance avec les objectifs de la SNB :

Objectif 1 : Faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature

Objectif 3 : Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs

Objectif 4 : Préserver les espèces et leur diversité

Objectif 6 : Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement

Objectif 7 : Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique

Objectif 12 : Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques

Objectif 18 : Développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances

Objectif 19 : Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité à anticiper et à agir, en s'appuyant sur toutes les connaissances

Objectif 20 : Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations

Objectifs :

Ce concours agricole d'un nouveau genre, qui s'adresse à des éleveurs, a été initié en 2007 dans le PNR Massif des Bauges puis en 2008 dans le PNR Haut-Jura. Il vise à récompenser les éleveurs qui assurent la préservation de leurs prairies "naturelles" riches en espèces, dans une logique d'équilibre entre valeur économique et valeur écologique. Le concours a pris une dimension nationale en 2010 sous l'impulsion de la FPNRF et de PNF, avec le soutien technique, scientifique et financier d'une vingtaine de partenaires (Cf. partie « partenaires »).

Dans chaque territoire se tient un jury composé à minima d'agronomes, d'écologues et d'apiculteurs qui utilisent des grilles de notation communes élaborées au niveau national par Scopela et l'INRA. Le jury visite les parcelles en présence de l'exploitant agricole. Les lauréats locaux concourent ensuite au niveau national.

Le concours est un excellent outil de dialogue entre éleveurs, agronomes, écologues et apiculteurs autour de la prise en compte de la biodiversité dans les systèmes prairiaux. En effet, près de 250 partenaires locaux nationaux et locaux sont impliqués: chambres d'agriculture, syndicats apicoles, conservatoires botaniques nationaux, collectivités territoriales, chercheurs, associations de protection de la nature, établissements publics...

Le concours est également un outil au service de politiques publiques locales ou nationales en faveur de la biodiversité (TVB, MAEt, PAEN...). Il s'agit également d'une contribution concrète des éleveurs, des Parcs et des différents partenaires à la stratégie nationale pour la biodiversité.

Le concours connaît un franc succès depuis 2010 : le nombre de territoires participants ne cesse d'augmenter :

- 18 territoires en 2010 (dont 13 PNR)

- 25 en 2011 (dont 21 PNR)

- 31 en 2012 (dont 23 PNR)

- 45 en 2013 (dont 26 PNR)

L'implication des parcs européens jumelés se poursuit et en 2013 l'action s'étend à d'autres territoires hors parcs et à l'enseignement agricole.

Les objectifs pour la suite sont de :

- Pérenniser et étendre le concours à l'échelle nationale : le but en 2014 est d'aboutir à une ouverture généralisée et de transférer le pilotage national de l'action. Le concours étant un formidable outil pour favoriser le dialogue local, promouvoir des dynamiques territoriales, il est important que les Parcs, qui ont un rôle d'expérimentation, transfèrent leur expérience pour que cette action puisse être mise en place sur d'autres territoires afin que le plus grand nombre puisse bénéficier des enseignements en matière d'agri-environnement tirés de la démarche. De plus, le rôle de la FPNRF

dans le pilotage national se justifiait jusqu'à présent par une mise en œuvre locale essentiellement localisée dans les PNR. Avec l'ouverture, cette position sera moins justifiée.

- Améliorer les connaissances sur l'équilibre agri-écologique des prairies. Le concours est un moyen de favoriser la mise en réseau des acteurs de la recherche en agro-écologie des prairies et le lien chercheurs/gestionnaires, poser des questions à la recherche, monter des nouveaux programmes...
- Développer le lien avec l'enseignement agricole. Le concours est un bon outil pédagogique pour permettre aux enseignants et leurs élèves d'aborder les questions de biodiversité dans les milieux prairiaux. En lien avec le MAAF (DGER), la mise en place de jurys d'élèves sera mise en place pour l'édition 2013. (Volet davantage suivi par Scopela)

Une réflexion sera engagée pour inscrire le concours prairies fleuries dans le concours général agricole. Une nouvelle catégorie « concours prairies fleuries » pourrait être créée, en parallèle des 3 catégories déjà existantes : « Animaux », « Produits » et « Jugements ». Les jurys élèves du concours prairies fleuries pourraient faire l'objet d'une nouvelle épreuve dans la catégorie « jugements ».

Description de l'action :

Pour l'édition 2013, une enquête sera réalisée par Scopela auprès des 6 territoires hors Parcs engagés afin d'aider à concevoir l'organisation du concours à partir de 2014, notamment pour préciser la nouvelle gouvernance, les modalités techniques de la mise en œuvre.

La FPNRF mobilisera le réseau des PNR impliqués dans le concours pour qu'ils puissent apporter leur contribution pour l'extension du concours. Pour ce faire, des réunions téléphoniques ou ateliers pourront être organisés.

Comme pour l'édition 2012, une synthèse « suivi du concours dans les territoires de parcs » sera réalisée par la FPNRF afin de montrer les différentes stratégies et modes d'organisation dans les territoires. Cette année, le bilan sera rédigé de manière à ce que des futurs nouveaux organisateurs non Parcs puissent trouver des idées pour la mise en place du concours sur leur territoire, en fonction de la similarité (d'enjeux, de contexte, d'objectifs, d'acteurs...) avec les territoires cités, ayant acquis de l'expérience sur l'action.

Les résultats de ces enquêtes permettront notamment de rédiger les documents de cadrage prévus pour structurer le concours post2013 :

- La Charte : vocation originelle du concours, valeurs et principes
- Le Contrat de partenariat
- Le règlement intérieur (en lien éventuel avec le règlement du concours général agricole)
- Le projet 2014

En ce qui concerne la mise en relation d'acteurs et l'impulsion de nouveaux projets, la FPNRF a cherché à identifier lors des enquêtes 2012 et 2013 les actions liées au concours dans les Parcs : « Le concours, un outils pour... ». Cet inventaire permet de montrer des initiatives originales sur les territoires, mettre en réseau les parcs travaillant sur les mêmes thématiques, voire inspirer d'autres territoires pour la mise en place d'actions similaires.

Pour l'édition 2013, il est prévu de réaliser des fiches expériences d'actions innovantes, ou intéressantes à valoriser, de PNR ou PN.

Cible :

Le concours était jusqu'en 2012 réservé aux territoires de parcs.

Il s'est ouvert en 2013 à 6 « territoires-test » hors parcs (2 CA, un CEN, une ADASEA, un syndicat mixte et un pays), étape intermédiaire avant de pouvoir être généralisé à l'échelle nationale à partir de 2014.

Gouvernance :

Impliquant l'ensemble des partenaires financiers, scientifiques et techniques de l'opération, le comité national d'organisation est un lieu d'échange pour l'élaboration et le suivi du projet.

Dans le cadre d'une alternance entre la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et Parcs nationaux de France, le comité est présidé en 2013 par un élu de Parc naturel régional : Philippe GIRARDIN,

président du PNR Ballons des Vosges (déjà président pour l'édition 2011). La présidence en 2012 était assurée par Jean DE LESCURE, Président du Conseil d'Administration du Parc national des Cévennes.

Le secrétariat du comité est assuré par la FPNRF.

En 2014, le président du comité national d'organisation sera un élu de parc national ou un représentant de la structure qui prendrait le relais du pilotage du concours.

Afin de préparer l'ouverture généralisée du concours hors Parcs, un comité d'orientation stratégique (COS) a été créé début 2013. Il est composé des structures suivantes : MAAF, MEDDE, Inra, APCA, PNR Massif des Bauges, Scopela, PNF, FPNRF.

Le COS a pour objectif de travailler sur la rédaction de la charte et du contrat de partenariat, mentionnés précédemment, et d'étudier les modalités d'un transfert de la maîtrise d'ouvrage, assurée actuellement par la FPNRF et PNF.

Partenaires :

Les partenaires autour du concours sont nombreux : Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF), Ministère de l'Écologie (MEDDE), du Développement durable et de l'Énergie, Syndicat national d'apiculture, Union nationale de l'apiculture française, fédération nationale des AOP, Ligue pour la protection des oiseaux, Fédération des conservatoires botaniques nationaux, Atelier technique des espaces naturels, Fédération nationale des appellations d'origine contrôlée fromagères, Fédération Europarc, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, Office national de la chasse et de la faune sauvage, SupAgro Florac, Crédit Mutuel, GRTgaz, RTE, Lyonnaise des eaux, Vêto-pharma.

Pilotage :

Le concours est organisé par PNF et la FPNRF, en collaboration avec l'Inra, Scopela et l'APCA. Ces structures constituent le comité technique, qui assure la mise en œuvre du concours au niveau national.

L'enquête réalisée auprès des nouveaux territoires hors Parcs inscrits pour l'édition 2013 est pilotée par Scopela. Le contenu de l'enquête ainsi que la méthodologie sont validés par le Comité technique, dont fait partie la FPNRF.

La FPNRF prend l'initiative de consulter les PNR afin d'apporter la contribution du réseau à la réflexion du Comité national d'organisation sur la généralisation du concours en 2014. Elle sera en outre chargée de réaliser les fiches expériences pour les actions concernant des PNR.

Durée de l'action :

Les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux de France organisent ce concours depuis 2010. L'édition 2013 sera la dernière pilotée par ces structures, puisqu'il est prévu d'assurer un transfert de l'expérience en 2014.

Calendrier prévisionnel 2013 :

Janvier-février : inscription des territoires candidats

Juin : enquête sur l'ouverture hors Parcs

Juillet : concertation des PNR sur l'ouverture

Septembre/octobre : finalisation par le Comité national d'organisation du projet sur l'ouverture du concours

Novembre : annonce de l'ouverture du concours lors de la Remise de prix nationale

Indicateurs de résultat :

Nombre total de territoires mettant en œuvre localement le concours

Rapport sur l'ouverture du concours hors Parcs

Nombre de territoires hors Parcs inscrits

Moyens mobilisés :*** Ressources humaines :**

La réalisation de ce concours mobilise 9 personnes à temps partiel :

- Scopela (2) : Cyril AGREIL et Philippe MESTELAN
- PNF (1) : Véronique BOUSSOU
- FPNRF (2) : Thierry MOUGEY et Claire VAN CUYCK
- Inra (3) : Christine DE SAINTE MARIE, Danièle MAGDA, Sylvain PLANTUREUX
- APCA : Yousri HANNACHI

*** Ressources financières:**

Le budget alloué pour le concours est d'environ 125 000 € en 2013. Les ressources proviennent des partenaires financiers suivants : MAAF, MEDDE, GRTgaz, PNF, RTE, Lyonnaise des Eaux, Vêto-pharma, ONCFS, Crédit Mutuel.

Suivi et évaluation de l'action :

L'action est suivie par le Comité technique et le Comité national d'organisation qui établissent chaque année le bilan de l'opération. Le comité d'orientation stratégique détermine les pistes d'évolution du concours pour les années à venir.

➤ *Pour en savoir plus...*

www.prairiesfleuries.espaces-naturels.fr

Fiche action n°3 : Organisation d'une journée d'échange inter-PNR transversale **« Développement économique et biodiversité »**

Correspondance avec les objectifs de la SNB :

Objectif 1 : Faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature

Objectif 7 : Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique

Objectif 8 : Développer les innovations par et pour la biodiversité

Objectif 12 : Garantir la durabilité des ressources biologiques

Objectif 18 : Développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances

Objectifs :

L'objectif de cette journée est d'apporter des éléments pour une traduction concrète d'une des missions des PNR qui est de contribuer à un développement économique du territoire, tout en veillant à protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel. Si cette mission, rarement en tant que telle au cœur des compétences des acteurs du domaine de la biodiversité, est affectée aux PNR depuis leur origine (décret de 1967), force est de constater qu'elle se traduit souvent par des actions cloisonnées, soit dans le domaine du développement local, soit dans le domaine de la gestion des milieux naturels et de la préservation de la biodiversité.

Cette journée permettra d'asseoir un argumentaire pour justifier d'une utilisation durable de la biodiversité pour créer de la richesse et de l'emploi, afin de mieux la valoriser et la préserver.

Le second objectif de cette journée est de permettre aux chargés de mission « biodiversité » et « développement économique » d'avoir une réflexion commune sur la prise en compte de la biodiversité dans les projets de développement économique et de partager des éléments de méthode et des retours d'expérience.

Description de l'action :

Cette journée se déroulera le mercredi 3 juillet 2013 dans le PNR des Ballons des Vosges.

La matinée sera dédiée au cadrage de la journée en plénière : après une introduction des Présidents des Commissions « Biodiversité et gestion de l'espace » et « Développement économique et social » de la FPNRF, des interventions de cadrage seront réalisées par des intervenants extérieurs afin d'apporter une vision générale et susciter des premiers échanges avec la salle.

3 ateliers thématiques seront organisés l'après-midi pour aborder les sujets suivants:

- Les relations entre les entreprises d'un territoire de Parc et le monde du vivant (démarche Responsabilité sociétale des entreprises, zones d'activité...)
- Les actions à engager, en dehors des aspects réglementaires, entre un Parc et des entreprises connues pour leur impact sur leurs milieux (activités d'extraction, équipement (golfs), entreprises industrielles...)
- Valorisation de la biodiversité dans les processus de production dans le cadre d'une relation gagnante-gagnante (tourisme, agriculture, filières artisanales ...)

Chaque atelier débutera par la présentation d'un cas concret par un ou deux parcs. Les autres parcs participants pourront ensuite apporter leurs expériences, ce qui permettra d'alimenter les débats.

La synthèse des débats de chaque atelier sera restituée en fin de journée en plénière.

Cible :

Les participants à cette journée seront les chargés de missions biodiversité et développement économique des PNR, quelques élus de PNR ainsi que quelques personnes extérieures au réseau des PNR.

Gouvernance :

L'action a été présentée en commission « Biodiversité et gestion de l'espace » le 10 avril 2013 et en groupe de travail « Mission de développement dans les Parcs » le 16 avril 2013, afin de sonder l'intérêt des PNR pour cette journée et collecter leurs attentes et propositions.

Les présidents des deux commissions concernées sont par ailleurs associés à la journée, qu'ils introduiront.

Partenaires :

Les partenaires de cette journée sont les structures intervenantes et celles conviées à participer aux échanges (liste en cours d'élaboration : Institut Inspire, Orée, mission Économie de la biodiversité de la CDC, CCI France, comité français de l'UICN, chercheurs...)

Certaines personnes ont été sollicitées lors du montage de la journée afin de bénéficier de leur expérience et d'éventuels contacts. Il s'agit essentiellement de membres du Conseil d'orientation, recherche et prospective (CORP) de la FPNRF.

Pilotage :

Cette journée est organisée par la FPNRF, avec le concours du PNR des Ballons des Vosges.

Durée de l'action :

Cette action a commencé à être envisagée fin 2012 et a été montée à partir de février 2013. Son échéance est fixée au 3 juillet 2013.

Calendrier prévisionnel 2013 :

Mars/avril : logistique (hébergements, location salles, repas...)

Avril : consultation de la commission « Biodiversité et gestion de l'espace » et du groupe de travail « Mission de développement dans les Parcs » et identification de la problématique

Mai : recherche des intervenants

Fin mai : envoi des invitations et du pré-programme

Juin : finalisation du programme

Indicateurs de résultat :

Nombre de chargés de mission participants

Actes de la journée d'échange

Moyens mobilisés :*** Ressources humaines :**

3 personnes à la FPNRF suivent cette action :

- Stéphane ADAM, chargé de mission Développement
- Thierry MOUGEY, chargé de mission biodiversité et gestion de l'espace
- Claire VAN CUYCK, chargée d'études biodiversité

*** Ressources financières:**

Cette journée est financée par les participants qui prennent en charge leurs frais d'hébergement et de repas, la location des salles et l'indemnisation des intervenants.

Le coût prévisionnel de l'action est d'environ 8 000€ (préparation, frais le jour J, restitution).

Suivi et évaluation de l'action :

Un questionnaire de satisfaction sera remis aux participants pour établir un bilan de cette journée.

Des suites à donner à la journée seront identifiées en fin de séance, qui figureront dans les actes.

Fiche action n°4 : Recensement et analyse des premières expérimentations MAEt corridors écologiques

Correspondance avec les objectifs de la SNB :

Objectif 1 : Faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature

Objectif 3 : Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs

Objectif 5 : Construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés

Objectif 14 : Garantir la cohérence entre politiques publiques, aux différentes échelles

Objectif 15 : Assurer l'efficacité écologique des politiques et des projets publics et privés

Objectif 18 : Développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances

Objectif 19 : Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité à anticiper et à agir, en s'appuyant sur toutes les connaissances

Objectifs :

Les outils contractuels constitueront des outils privilégiés pour la mise en œuvre de la Trame vert et bleue (TVB). Parmi eux, les Mesures agro-environnementales (MAE) et notamment les Mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) peuvent permettre la préservation et la remise en bon état d'éléments de trame.

Certains territoires, des PNR notamment, ont commencé à expérimenter les MAEt « corridors écologiques » avec pour objectifs de favoriser et maintenir une gestion en mosaïque d'habitats plus ou moins ordinaires, de multiplier les niches écologiques, voire créer des milieux favorables à un grand nombre d'espèces animales, pour leur diverses fonctions écologiques (déplacement, reproduction, refuge, etc.).

L'objectif de l'action est de recenser et analyser ces premières expérimentations afin d'en tirer les premiers enseignements : En quoi cette mesure peut contribuer à la TVB ? Quels sont les enjeux ? Comment a-t-elle été construite ? Quelles ont été les limites identifiées par les parcs qui ont mis cette MAEt en œuvre ?

Cette réflexion pourra être étendue à d'autres MAE existantes dans la précédente programmation PAC et a priori reprises et à celles en cours de réflexion.

(La FPNRF fait partie des Groupes de travail constitués sur l'avenir des MAE post-2013 et pilotés par le MAAF. Cette action permet d'apporter la contribution du réseau des Parcs à l'évolution des MAE dans la future PAC.)

Description de l'action :

Les PNR ont bien souvent anticipé la mise en place des SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique) en définissant la Trame verte et bleue à l'échelle de leur territoire avant qu'elle ne soit réalisée à l'échelle régionale. Les PNR ont donc une expérience un peu plus importante en la matière et disposent de cartographies locales sur la TVB.

Une première enquête au sein du réseau des PNR permettra d'identifier les parcs ayant expérimenté la MAEt corridors sur leur territoire. Elle sera complétée par quelques autres exemples identifiés au-delà du réseau des PNR. Une analyse plus approfondie sur la mise en œuvre de la mesure sera réalisée au cours d'entretiens téléphoniques.

Des réunions téléphoniques inter-PNR permettront de comparer les retours d'expérience et d'approfondir certains points identifiés par la chargée de mission TVB.

L'objectif sera d'évaluer la faisabilité administrative et financière de la mise en place d'une MAEt axée sur la préservation de corridors écologiques, et notamment en dehors des Zones Natura 2000. Actuellement, les MAEt étant mises en place en priorité sur les sites Natura 2000 et les zones à enjeux définies au titre de la Directive Cadre sur l'Eau, il paraît nécessaire d'identifier comment peuvent être mobilisées ces MAEt en dehors de ces zonages. En effet, les surfaces Natura 2000 ne couvrent pas toujours la totalité du territoire PNR, mais seulement une partie, ce qui complexifie la réflexion globale en matière de corridors écologiques à l'échelle du territoire.

Cible :

Les personnes concernées sont les chargés de mission des PNR qui ont mis en place la mesure sur leur territoire, ou ceux qui projettent de le faire.

Gouvernance :

La proposition de cette action a été proposée et validée par le Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie qui en suivra le déroulement.

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt sera également informé et tenu au courant de l'avancée de l'action.

Partenaires :

A définir

Pilotage :

Cette action sera pilotée par la FPNRF.

Durée de l'action :

Courant 2013

Calendrier prévisionnel 2013 :

Juillet : précision du cadre de l'étude

Septembre/octobre : identification des expériences corridors et approfondissements des cas

Novembre : analyse

Décembre : production de la note

Indicateurs de résultat :

Production d'une note à destination du Ministère en charge de l'écologie et du Ministère de l'Agriculture

Moyens mobilisés :*** Ressources humaines :**

Personne en charge de l'étude : Claire HAMON - chargée de mission TVB à la FPNRF

Seront également sollicités au sein de l'équipe FPNRF :

- Thierry MOUGEY, chargé de mission Biodiversité et gestion de l'espace

- France DRUGMANT, chargée de mission Agriculture

*** Ressources financières:** MEDDE (dans le cadre de la Convention pluriannuelle d'objectifs)

Suivi et évaluation de l'action :

Les conclusions de l'étude seront utiles pour les SRCE.

► Pour en savoir plus...

Article de la revue Espaces naturels n°34 – avril 2011 « Au service de la Trame: les mesures agro-environnementales territorialisées » : [« Article RevueEN34 MAEt.pdf »](#)

Fiche action n°5 : Développement du Fonds de dotation Parcs naturels régionaux pour soutenir les projets des PNR

Correspondance avec les objectifs de la SNB :

Objectif 3 : Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs

Objectif 9 : Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité

Objectifs :

La FPNRF a souhaité créer un Fonds de dotation Parcs naturels régionaux de France, afin d'œuvrer au développement, à la promotion et à l'assistance de tout projet des Parcs naturels régionaux, de services d'intérêt général, du secteur non marchand, relatives à quatre des missions qui leurs sont attribuées par le code de l'environnement (art. R 244-1) :

- la protection du patrimoine, par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- la contribution au développement social, culturel et à la qualité de vie ;
- l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- la réalisation d'actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et la contribution à des programmes de recherche

Le fonds de dotation est une organisation à but non lucratif, destinée à soutenir les actions conduites dans les Parcs naturels régionaux pour leur fonctionnement ou investissement, conformément à leur mission d'intérêt général, dans les domaines suivants :

- la connaissance des milieux naturels et des patrimoines culturels,
- la sauvegarde de la biodiversité, du patrimoine culturel et des paysages,
- la mise en valeur du patrimoine,
- l'éducation et la sensibilisation du public à l'environnement et au développement durable,
- la vie culturelle,
- l'amélioration du cadre de vie,
- le lien social,
- l'économie sociale et solidaire

ainsi que dans tout autre domaine d'intérêt général lié aux missions des Parcs naturels régionaux

Le fonds de dotation ayant un champ d'action large, ne seront prises en compte dans l'engagement à la SNB que l'utilisation de ce levier pour soutenir des actions en faveur de la biodiversité.

Description de l'action :

Une fois constitué, le fonds de dotation collectera les dons auprès des entreprises, qui ouvrent droit à des réductions d'impôts égales à 60% du montant du don dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.

Les conventions de dotation pourront prévoir le transfert au fonds de tout moyen matériel et immatériel, de tout droit ou de toute ressource, de tout bien mobilier ou immobilier.

Le fonds agit en finançant, grâce aux dons collectés, des actions proposées par les organismes de gestion des Parcs naturels régionaux, des associations, des communes du territoire classé, ou en conduisant directement des actions de niveau national ou inter-Parcs.

Un certain pourcentage du fonds (par exemple 15 %) pourra éventuellement être dédié aux actions en faveur de la biodiversité. La proposition sera faite au Conseil d'administration du fonds qui a le pouvoir décisionnel.

Cible :

Seuls les Parcs naturels régionaux de France peuvent être bénéficiaires de ce fonds de dotation.

L'engagement à la SNB ne correspond en revanche qu'aux Parcs mobilisant ce fonds pour un soutien à des actions en faveur de la biodiversité.

Gouvernance :

Le fonds de dotation est une personne morale indépendante, possédant son propre organe de gouvernance : le Conseil d'Administration, différent de celui de la FPNRF.

Il est constitué de 11 à 15 membres, dont au moins 8 présidents de Parcs membres du bureau de la FPNRF, 1 directeur de Parc membre du Bureau de la FPNRF et 2 personnalités qualifiées.

Il se réunit au moins 3 fois par an à l'initiative du Président ou de la majorité de ses membres.

Partenaires :

Toute personne physique ou morale ayant apporté une contribution importante au fonds de dotation peut se voir reconnaître la qualité de partenaire par décision du Conseil d'administration.

Pilotage :

Le Conseil d'Administration est chargé de définir les orientations et d'assurer la distribution des fonds pour les projets dans les Parcs naturels régionaux.

Durée de l'action :

Le fonds de dotation a été créé le 10 octobre 2012 pour une durée indéterminée.

Il est paru dans le Journal Officiel du 24 novembre 2012 (date de déclaration le 6 novembre 2012).

Indicateurs de résultat :

Montant des dons récoltés pour un soutien à des actions « biodiversité »

% du fonds dédié à des actions biodiversité

Nombre d'entreprises mécènes

Nombre de projets « biodiversité » soutenus

Nombre de Parcs ayant bénéficié de ce fonds pour des actions biodiversité

Rapports d'activité

Moyens mobilisés :

Les fonctions d'administrateur du Fonds de dotation sont gratuites, il n'y a donc pour le moment aucun moyen humain mobilisé.

Au 1^{er} mai 2013, le fonds de dotation ne dispose d'aucun moyen financier dans la mesure où il n'y avait pas de capital initial et qu'aucune entreprise ne s'est encore manifestée.

Suivi et évaluation de l'action :

Le suivi sera réalisé par le Conseil d'Administration.

Chaque année, le Fonds de dotation établit un rapport d'activité ainsi que les comptes comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe.

➤ **Pour en savoir plus...**

Statuts du Fonds de dotation Parcs naturels régionaux de France : « [Fonds Dotation Statuts.pdf](http://www.centre-francais-fondations.org/annuaire-des-fondations/4040) »
<http://www.centre-francais-fondations.org/annuaire-des-fondations/4040>

Fiche action n°6 : Implication dans l'organisation du colloque national « Éviter, réduire, compenser »

Correspondance avec les objectifs de la SNB :

Objectif 3 : Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs

Objectif 6 : Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement

Objectif 7 : Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique

Objectif 11 : Maîtriser les pressions sur la biodiversité

Objectif 14 : Garantir la cohérence entre politiques publiques, aux différentes échelles

Objectif 15 : Assurer l'efficacité écologique des politiques et des projets publics et privés

Objectif 18 : Développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances

Objectif 19 : Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité à anticiper et à agir, en s'appuyant sur toutes les connaissances

Objectifs :

De nombreux constats ont montré que la mise en place des mesures compensatoires a souvent été le parent pauvre du projet d'aménagement et que trop souvent les étapes « éviter » et « réduire » étaient oubliées pour entrer directement dans la démarche « compenser ». Depuis quelques années, la réglementation sur les études d'impact et sur la prise en compte de l'environnement dans les projets s'est renforcée.

Dans ce cadre, le PNR des Boucles de la Seine normande, en partenariat avec la FPNRF et les Grands Ports Maritimes de Rouen et du Havre, organise un colloque national « *Concilier restauration écologique et développement économique, une utopie ? Pour une mise en œuvre concertée de la démarche ERC* ».

Environ 200 participants sont attendus à ce colloque. Afin d'assurer au mieux un équilibre entre les représentants nationaux et locaux ainsi qu'entre les différentes catégories d'acteurs, les inscriptions se feront sur invitation.

Description de l'action :

Le colloque entend apporter des éléments de réponse et des pistes de réflexion quant à la définition d'une stratégie collégiale et concertée pour la mise en œuvre de la logique « Éviter, réduire, compenser » (ERC) en prenant appui et exemple sur l'estuaire et la basse vallée de la Seine.

En dehors des temps d'introduction et de conclusion du colloque, cette journée sera organisée autour d'interventions mêlant un temps d'exposé et un temps d'échange avec la salle, ainsi que des temps d'échange sous la forme de moment de synthèse et de table ronde.

Sur cette action, le rôle de la FPNRF est d'apporter une dimension nationale au colloque :

- Participation au positionnement du colloque ERC à un niveau national (la FPNRF est membre du Groupe de travail ERC piloté par le MEDDE de 2010 à 2012 pour l'élaboration de la doctrine). Quelques représentants de pays européens seront également invités, mais la dimension internationale du colloque sera à priori limitée par les contraintes linguistiques.
- Mobilisation des réseaux de la FPNRF pour la recherche d'intervenants et la sélection des participants
- Mobilisation des contacts presse nationaux
- Apport d'un aperçu de la manière dont la thématique est abordée dans l'ensemble des PNR de France

Ce dernier point fera l'objet d'une enquête auprès des PNR afin d'identifier les PNR et les personnes ressources qui travaillent sur la thématique « Éviter, réduire, compenser », et de recenser les actions mises en œuvre sur ces territoires.

Ce travail permettra d'aboutir à une mise en réseau des personnes qui travaillent sur le sujet dans les Parcs, pour faciliter l'échange d'expériences et le suivi de la mise en œuvre de la doctrine ERC.

Il sera valorisé lors du colloque, notamment lors des interventions de Philippe GIRARDIN (Président du PNR des Ballons des Vosges, et Président de la commission Biodiversité et gestion de l'espace de la FPNRF) en tant que grand témoin.

Cible :

La FPNRF mobilisera ses contacts parmi les têtes de réseaux nationales et la presse.
L'ensemble des Parcs naturels régionaux de France sera enquêté.

Gouvernance :

L'organisation du colloque est pilotée par un comité de pilotage et un comité technique.
Quatre comités de pilotage, ainsi que des réunions régulières du comité technique sont prévues.

Partenaires :

4 partenaires pour ce colloque : le Parc des Boucles de la Seine normande, les Grands ports maritimes de Rouen et du Havre et la Fédération des PNR de France

Pilotage :

Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande s'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'organisation du colloque.

Durée de l'action :

Le colloque se déroulera le 1er octobre 2013, Caudebec-en-Caux.

Calendrier prévisionnel 2013 :

Avril : définition de la méthodologie d'enquête

Mai : envoi de l'enquête aux PNR

Juin : analyse des réponses

Mai-juin: aide à la recherche d'intervenants

Juillet : envoi des invitations

Septembre : relance des invitations, contact presse et diffusion d'un communiqué de presse

Indicateurs de résultat :

Résultats de « l'enquête ERC » auprès des PNR

Nombre de médias présents

Nombre de participants au colloque

Moyens mobilisés :

* Ressources humaines : Plusieurs personnes sont mobilisées sur l'organisation technique de ce colloque :

- PNR BSN : Florent BIDAULT

- FPNRF : Thierry MOUGEY (chargé de mission biodiversité et gestion de l'espace), Claire VAN CUYCK (chargée d'études biodiversité) et Géraldine FALEK (Chargée des relations presse)

* Ressources financières:

Le budget global est estimé à environ 66 000 €, financé par le Parc des Boucles de la Seine normande, le Grand Port Maritime de Rouen et le Grand Port Maritime du Havre.

Suivi et évaluation de l'action :

A l'issue du colloque seront rédigés les actes du colloque qui seront adressés à tous les invités.

➤ ***Pour en savoir plus...***

Pré-Programme : « [ColloqueERC_Programme_v1.pdf](#) »